



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

L'an 2019, le 27 novembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 20 novembre 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Etaient présents :

M. BERTRAND Hervé, M. COINSMANN Gérard, Mme COLAS Claudine, M. DANIEL Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, Mme FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. HERIAT Maurice, M. LARDIN Francis, M. LAVOIL Jacques, M. MARCHAL Michel, M. MARQUIS Noël, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, Mme VAUDEVILLE Sabrina.

### Etaient excusés avec pouvoir :

M. ARNOULD Philippe excusé pouvoir à M. MARTIN Jean-Paul, M. BIENTZ Guy excusé pouvoir à M. MARCHAL Michel, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent excusé pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. MULLER Bernard excusé pouvoir à M. DANIEL Philippe, M. PISTER Jacques excusé pouvoir à M. DEWAELE Jacques, Mme VILLAUME Damienne excusée pouvoir à M. GEX Christian.

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme JACQUOT Dominique excusée-remplacée par M. LAVOIL Jacques, M. KURKIENCY Jonathan excusé-remplacé par M. HERIAT Maurice, M. LAMBLIN Jacques excusé-remplacé par M. COISMANN Gérard. M. ACREMENT René, M. MAILLIOT Frédéric sont excusés.

Voix consultatives : Mme LEHE Sophie était excusée et M RICHARD Claude était présent.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme VAUDEVILLE Sabrina.

### 2019-053 : ADMINISTRATION GENERALE : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE

Rapport du DOB 2020 joint en annexe

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;  
Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires 2020 du PETR annexée au présent rapport ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité de pôle décide à l'unanimité :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1

Il est proposé au comité de pôle,

- **De PRENDRE** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2020, sur la base du rapport annexé à la délibération ;
- **D'AUTORISER** à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Lunéville  
Le Président, Hervé BERTRAND

